

> Pharmaciens propriétaires

Élargissement des activités exercées par les diététistes

À compter du 28 juillet 2022, un règlement modifiant le Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par des diététistes entrera en vigueur.


Les diététistes pourront réaliser les nouvelles activités suivantes :

- ajuster l'insuline et les antidiabétiques du patient;
- prescrire :
 - des formules nutritives;
 - des macronutriments et des micronutriments;
 - des solutions d'enzymes pancréatiques servant à rétablir la fonctionnalité du tube d'alimentation;
 - des analyses de laboratoire.

Pour plus d'information, consultez le [Décret 1321-2022](#) sur le site de la *Gazette officielle du Québec*.

Aucun changement n'est apporté à vos instructions de facturation.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Développeurs de logiciels de facturation – Pharmacie

Site Web et fils RSS	Téléphone	Heures d'ouverture
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels	Québec 418 780-4208	Du lundi au vendredi,
Abonnez-vous à nos fils RSS 	Montréal 514 687-3612	de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Avant de nous téléphoner, consultez les flash-infos au www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos	Ailleurs au Québec 1 888 330-3023	(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)